

Statistiques sur l'homicide conjugal

Près de **14%** des femmes victimes de violence conjugale, soit **17 000 conjointes**, ont déjà pensé que leur vie était en danger.

Au Canada en 2011 77 943 femmes ont été victimes de violence conjugale. De plus, entre 1991 et 2011, **1639 femmes** ont été tuées par leur partenaire intime pour une **moyenne annuelle de 78 femmes**.

Au Québec, ce sont 19 373 femmes qui ont été victimes de violence conjugale en 2011. En plus, au cours des 10 dernières années, **142 femmes ont été tuées par un partenaire intime**, soit environ **14 femmes chaque année**, et 327 ont été victime de tentative de meurtre.

Projet réalisé par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et la Fédération de ressources d'hébergement pour les femmes violentées et en difficulté du Québec avec la collaboration du Centre des femmes de Montréal, du Centre des femmes de Laval et du Centre des femmes de Verdun.

Projet subventionné par la Stratégie nationale pour la prévention du crime, Justice Canada, Solliciteur général Canada.

Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées
et en difficulté du Québec



cri
viff
Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Agir pour prévenir
l'homicide de la conjointe

Ouvrez la porte...



Nous sommes là pour vous aider.

Craignez-vous votre conjoint? Voici comment identifier les situations risquées.

Ce dépliant a pour objectif de vous informer sur les situations à risque d'homicide conjugal. Notre but est de vous sensibiliser à ces situations dangereuses. Vous y trouverez des indices avant-coureurs du danger ainsi que des moyens pour vous protéger.

Si vous craignez votre conjoint, faites confiance à vos intuitions et à vos peurs. N'hésitez pas à contacter une maison d'hébergement pour parler de votre situation. On vous écouterait, vous aiderait et vous accompagnerait dans vos démarches, et ce, tout en respectant les décisions que vous prendrez face à votre situation.

Indices d'une situation dangereuse

Votre conjoint...

- Menace de vous tuer;
- Vous fait des menaces implicites (ex.: « à la vie à la mort », laisse à la vue un article sur un homicide conjugal);
- Menace de tuer les enfants;
- Menace de se suicider ou a des idées suicidaires;
- Vous fait vivre de la violence conjugale;
- Vous a déjà blessée gravement lors d'un épisode de violence conjugale;
- Est jaloux et contrôle vos allées et venues;
- N'accepte pas la séparation ou la possibilité de votre départ;
- Vous harcèle, ex : appels téléphoniques, messages multiples (répondeur, courriel, lettre), détruit de vos biens, se rend sur votre lieu de travail ou à votre nouvelle résidence, vous suit, vous espionne.
- Vous suit, vous surveille ou vous attend continuellement;
- Peut accéder facilement à une arme ou tout autre objet pouvant servir d'arme;
- Ne respecte pas ses conditions de libération.

Vous...

- Avez peur de lui;
- Pensez qu'il pourrait mettre ses menaces à exécution;
- Quelqu'un de votre entourage a peur pour vous.

Stratégies de protection

Parlez-en...

- En situation d'urgence appelez le 911;
- Parlez de ce que vous vivez avec une intervenante (Maison d'hébergement, Centre de femmes, SOS Violence conjugale, CLSC);
- Profitez d'un rendez-vous ou d'aller conduire les enfants pour consulter un professionnel ou l'appeler;
- Parlez de votre situation à quelqu'un en qui vous avez confiance.

Mesures de sécurité

- Établissez un plan de sécurité avec les enfants lorsqu'il y a une situation d'urgence (quitter la pièce, aller chez un voisin, appeler le 911);
- Prévenez un voisin de confiance pour qu'il appelle les policiers s'il entend des cris ou des bruits de lutte.

Départ rapide

- Quittez le domicile le plus rapidement possible (le plus important est votre sécurité et celle de vos enfants);
- Il est toujours possible de retourner au domicile avec les policiers pour récupérer vos effets personnels;
- Informer votre conjoint et vos enfants de votre départ une fois que vous serez en sécurité;
- Ne jamais menacer le conjoint de votre départ;
- Profitez de l'absence du conjoint ou d'une sortie de votre part pour quitter;
- Prévoyez de l'argent pour un taxi ou autres dépenses;
- Assurez-vous d'avoir des références.

RESSOURCES

Urgence 911

SOS Violence conjugale
1-800-363-9010

Pour trouver une
maison d'hébergement
www.fede.qc.ca

Références locales:

